

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU DEVERSOIR - CONVENTION DE DEVERSEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Date de convocation du Conseil Municipal

18 septembre 2008

Date d'affichage : 18 septembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. LE DORZE

M. LE BARON à M. MARCHAND

M. DERRIEN à M. MOUHAOU

Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

STATION DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU DEVERSOIR - CONVENTION DE DEVERSEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

La ville de Pontivy, propriétaire des ouvrages d'assainissement collectif, a confié l'exploitation de son service d'assainissement collectif à la Compagnie des Eaux du Blavet au terme d'un contrat d'affermage à effet du 01/08/1994 et modifié par avenants.

Dans le cadre du futur périmètre de protection de la station de production d'eau potable du Déversoir, une convention ayant pour objet de préciser les modalités techniques et administratives de raccordement des effluents de la station du Déversoir au réseau d'assainissement collectif de la ville de Pontivy, déversant à la station d'épuration de Signan, doit être passée entre la ville de Pontivy et son fermier la Compagnie des Eaux du Blavet.

Cette convention, passée jusqu'à l'échéance du contrat soit le 31/07/2014, définit notamment les conditions techniques d'admission des rejets (admissibilité, volumes journaliers), le contrôle des rejets admis, les conséquences du non-respect des règles, la création d'une commission de conciliation...

Nous vous proposons :

- D'autoriser le maire à signer la convention, ci jointe, à intervenir avec la Compagnie des Eaux du Blavet.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH